

ASSEMBLÉE NATIONALE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

LOI

L /2014/ 009 / AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU TRAITE REVISE DE
L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES
AFFAIRES (OHADA).

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution, en ses articles **72** et **149** ;

Arès avoir délibéré, adopte la Loi dont la teneur suit ;

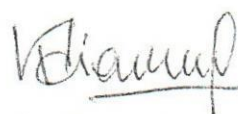
Article 1^{er} : Est autorisée la ratification du traité révisé de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 28 MAI 2014

Le Secrétaire de Séance

El hadj Dembo SYLLA



Le Président de Séance

Claude Kory KONDIANO